

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 931/SLAG modifiant le tableau A annexé au décret du 22 août 1928 fixant, dans les territoires d'outre-mer, la nomenclature et la composition des cours et tribunaux (JORF. n° 280 du 1° décembre 1972, p 1244).

n° 931/SLAG

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
26 décembre 1972

Numéro JO
n° 2 du 25/01/1973

Date du numéro
25 janvier 1973

VISAS

Vu l'article 42 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas, et l'article 5 du décret n° 63-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans ce territoire.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué dans le Territoire français des Afars et des Issas, le décret n° 72-1064 du 29 novembre 1972 modifiant le tableau A annexé au décret du 22 août 1928 fixant dans les territoires d'outre-mer la nomenclature et la composition des cours et tribunaux. (J.O.R.F. n° 280 du 1er décembre 1972, p. 12444).

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié avec le texte promulgué au Journal officiel du Territoire et communiqué partout où besoin sera.

G.
THIERCY